

DÉCISION DU MAIRE

Nº: 240293

VIVRE SA VILLE

SERVICE CULTURE

**DOMAINE: 8.9 Culture** 

Objet : Contrat de prestation avec l'association « NSWI-NS World Studio International » – Spectacle « Il était une fois Noël » – 7 et 8 décembre 2024 -Théâtre Molière

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024\_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de prestation ci-annexé établi entre l'association « NSWI-NS World Studio International » et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

## **DÉCIDE:**

D'autoriser la signature du contrat de prestation avec l'association « NSWI-NS World Studio International » portant sur un spectacle « Il était une fois Noël les 7 et 8 décembre 2024 au théâtre Molière.

Que la prestation s'élève à la somme de 18 000 € TTC, la somme étant réglée par mandat administratif après service fait.

Que la dépense est inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 0 3 DEC. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



